

SYNDICAT HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2018
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2018 - 25

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 02 Juillet 2018,

Vu le Budget Primitif 2017 voté le 13 Mars 2017,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

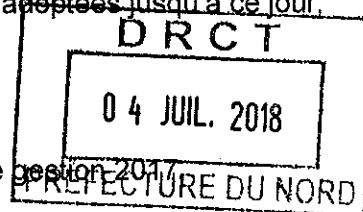
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2017 est conforme au compte de gestion 2017,

Que le compte administratif 2017 a été adopté,

Que le compte administratif 2017 présente les caractéristiques suivantes :



RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	
<u>En section d'Investissement</u>	
Titre émis : 2 898 049.23 € Mandats émis : 1 036 907.17€ Excédent de : 1 861 142.06 €	Résultat reporté : 53 374.49 € Résultat Cumulé : 1 914 516.55 €
Restes à réaliser en dépenses de 0 €	
Soit un besoin de financement 0 €	
<u>En section de Fonctionnement</u>	
Titre émis : 2 368 883.79€ Mandats émis : 1 547 554.82 € Excédent de 821 328.97 €	Résultat reporté : 3 140 552.62 € Résultat Cumulé : 3 961 881.59 €
<u>Résultat cumulé</u>	
Investissement : 1 914 516.55 €	Fonctionnement : 3 961 881.59 €

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créateur (ligne 002) soit la somme d'un montant de 3 961 881.59€.

- D'acter le résultat d'investissement en totalité d'un report à nouveau créateur d'un montant de 1 914 516.55 € (ligne 001)

Le Président,

Franck DHERSIN